



Liminaire CSAL du 05/11/2024

Monsieur le Président,

La crise budgétaire, conséquence des politiques Macron, faites des cadeaux fiscaux accordés au capital et aux plus fortunés doit être payée ! L'annonce du budget d'austérité prévu par le gouvernement Barnier début octobre prévoit 40 milliards d'économies et 20 milliards de hausses d'impôts.

Pour les hausses d'impôts, nous aurions pu nous attendre à une mise à contribution de ceux qui ont largement profité de l'argent public, sans contreparties ; au rétablissement de l'ISF, etc ... Aux contraires, les mesures annoncées continuent de les épargner.

20 milliards de ces économies seront être pris sur le budget de l'État, ce qui se traduira par des milliers de suppressions d'emplois ; la réduction de moyens du Service Public et l'appauvrissement des classes populaires.

Alors que l'examen de la partie « recettes » du PLF 2025 doit reprendre aujourd'hui, de nouvelles attaques contre les fonctionnaires ont été annoncées. Laurent Saint-Martin, Ministre du budget et des comptes publics a dévoilé de nouvelles mesures qui visent à économiser 5 milliards d'euros supplémentaires et ajoutent 1 000 suppressions de postes de fonctionnaires.

La CGT dénonce également les propos de Guillaume Kasbarian, Ministre de la Fonction publique et s'oppose aux mesures annoncées qui confirme le plan d'attaque généralisé du gouvernement contre les fonctionnaires avec :

- la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, alors que la rémunération début de carrière est inférieure au SMIC,
- la suppression de la Gipa,
- les attaques contre le Statut général des fonctionnaires,
- la suppression des catégories A, B et C,
- un passage d'un à trois jours de carence et la réduction de 100 % à 90% du maintien de la rémunération durant les trois premiers mois du congé maladie.

Sur ce dernier point, Guillaume Kasbarian tente de faire croire que les fonctionnaires sont en moyenne davantage en arrêt maladie que les travailleurs du privé. Il laisse ainsi sous entendre que les fonctionnaires malades seraient des fraudeurs. Or, le rapport de l'IGAS de juillet 2024 montre que les agents du secteur public sont en moyenne plus âgés, plus souvent atteints d'une maladie chronique et plus souvent des femmes que dans le privé, ce qui explique cet écart. Par ailleurs, les études sur les absences dans la Fonction publique ne prennent pas en compte l'exposition aux risques professionnels et la pénibilité du travail, causes d'arrêts maladies.

Ainsi, la hausse du délai de carence affecterait fortement les femmes, les malades chroniques et les travailleurs qui subissent des mauvaises conditions de travail.

En outre, le ministre déclare vouloir aligner le nombre de carence du public sur celui du privé, oubliant que 70 % des travailleurs du privé bénéficient d'un maintien de leurs salaires par leur employeur durant ce délai de carence.

La CGT revendique la fin du délai de carence pour tous les travailleurs et réclame une vraie politique de prise en compte de la pénibilité au travail.

De plus, au sein de la fonction publique d'État, la DGFIP est de nouveau utilisée comme un réservoir d'emplois à supprimer, malgré l'engagement de ne pas en supprimer en 2025. Avec plus de 36 000 suppressions d'emplois depuis la fusion, notre Direction se retrouve déjà exsangue. En 2025, c'est 550 suppressions de postes supplémentaires qui nous sont imposées. En prenant en compte les transferts internes vers les services centraux et directions nationales, les directions départementales et régionales supporteront 730 suppressions de postes. La DRFiP du Rhône ne sera pas épargnée et sera sans doute soumise à une contribution supplémentaire en raison de son appartenance au groupe des grandes directions de la DGFIP.

Moins nous sommes nombreux, plus l'impact des suppressions d'emploi est démultiplié sur les missions, les agents et leurs conditions de travail. C'est la démonstration du peu de considération envers les agents et les missions de service public. « À la résorption de la dette, chacun devrait prendre sa part ». Quelle blague ! La DGFIP a déjà payé un lourd tribut qui pèse chaque jour sur les agents et les missions de service public. Dans ce contexte budgétaire, dont les agents ne sont en rien responsables, la DGFIP n'est-elle pas au cœur du financement de l'État ? Les agents des Finances Publiques ne sont-ils pas entre autres les personnels en charge du recouvrement des recettes et de la lutte contre la fraude fiscale ?

Ces mesures s'ajoutent aux mesures régressives initiées par la DGFIP sur les garanties collectives et les droits des agents :

- Nouvelles règles de mutations, avec notamment des régressions sur la priorité pour rapprochement, sur la règle de l'ancienneté administrative, avec la multiplication des postes pourvus au choix et un délai de séjour porté à 2 ans, voire à 3 ans. Ces choix marquent donc la fin de la possibilité de changer de métiers et le règne de l'arbitraire et de la discrimination.
- Suppression du mouvement de mutation des A+.
- Affectation des A uniquement sur profil.
- Mise en place du RIFSEEP.
- Suppression des ponts naturels, ...

La CGT revendique :

- Le retour d'un véritable mouvement de mutation, avec la possibilité d'une réelle défense de tous les dossiers des agents, dans le cadre d'un retour des CAP.
- Des créations de postes et le recrutement à la hauteur des besoins pour assurer l'ensemble des missions.
- L'augmentation du point d'indice de 25% et son indexation sur l'inflation.

Au niveau local, la campagne des organigrammes fonctionnels 2024, à l'ordre du jour de ce comité, marque une dérive dangereuse pour tous les agents. En leur imposant un questionnaire et en prévoyant l'établissement d'une fiche par agent, intégrant la notion de maîtrise individuelle des processus de travail, la DRFiP dévoie les organigrammes fonctionnels qui doivent traduire le fonctionnement du service pour accomplir ses missions. C'est donc à partir de l'analyse des missions que la Direction doit prévoir les moyens des services. Le temps consacré aux missions par les agents et leur évaluation personnelle ne relèvent pas des organigrammes fonctionnels mais de la gestion des équipes par l'encadrement.

La CGT vous demande de suspendre ce dispositif et appelle les agents à ne pas répondre à votre questionnaire,